

ALLER TRAVAILLER EN VOITURE ET DEDUIRE SES « FRAIS REELS » : COMBIEN ECONOMISE-T-ON SUR SES IMPOTS ?

Bien que le barème fiscal soit particulièrement avantageux, aller travailler en voiture génère des économies d'impôt relativement limitées et dans tous les cas très nettement inférieures au coût des trajets.

Par exemple, un salarié gagnant 20 000 € par an, habitant à 25 km de son lieu de travail et imposé dans la tranche à 11 % économise 286 € sur son impôt, soit seulement 8 % de ce que lui coûtent effectivement ses trajets sur l'année (3 517 €).

Ce document donne des résultats détaillés pour 126 cas représentatifs. Dans tous les cas, plus on fait de kilomètres, plus l'économie d'impôt est élevée, mais aussi plus le coût net de la voiture est élevé.

Mots clés : trajets domicile-travail, frais réels, barème fiscal, déduction fiscale, réduction d'impôt.

Sommaire

1. Impôt sur le revenu et « frais réels »	2
1.1. Quelques éléments sur le calcul de l'impôt sur le revenu	2
1.2. Qu'est-ce que la déduction pour frais réels ?.....	2
1.3. Frais réels de transport domicile - lieu de travail en voiture	3
1.4. Quand est-il intéressant de déduire les frais réels ?	3
2. Résultats détaillés pour 126 exemples représentatifs	4
2.1. Présentation des calculs sur un exemple	4
2.2. Economie d'impôt.....	5
2.3. Dépenses réelles et part du salaire consacré aux déplacements domicile-travail	7
3. Conclusion	11
4. L'auteur de cet article	11

1. IMPOT SUR LE REVENU ET « FRAIS REELS »

1.1. QUELQUES ELEMENTS SUR LE CALCUL DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Le calcul de l'impôt sur le revenu tient compte de la composition du foyer et du revenu net imposable.

Dans une première étape, on calcule le nombre de part du foyer fiscal, sur la base de 1 part par adulte, 0,5 part par enfant jusqu'au 2^e, 1 part par enfant supplémentaire à partir du 3^e... Par exemple, un couple avec 2 enfants mineurs compte pour $1 + 1 + 0,5 + 0,5 = 3$ parts.

Dans une deuxième étape, on divise le revenu net imposable par le nombre de parts. Dans l'exemple précédent, si le couple a un revenu net imposable de 42 000 €, le résultat est de $42\ 000 / 3 = 14\ 000$ €.

Dans une troisième étape, différents taux d'imposition (0 %, 11 %¹, 30 %, 41 % et 45 %) s'appliquent à chaque tranche du revenu :

Tranche de revenu par part	Taux d'imposition
Jusqu'à 10 064 €	0 %
10 064 à 25 659 €	11 %
25 659 à 73 369 €	30 %
73 369 à 157 806 €	41 %
Plus de 157 806 €	45 %

Source : www.economie.gouv.fr/particuliers/tranches-imposition-impot-revenu

En langage courant, on dit qu'un foyer est « dans la tranche à x % » si la partie supérieure de son revenu est dans cette tranche. De manière plus rigoureuse, on parle de « taux marginal d'imposition ».

Pour continuer sur l'exemple précédent, avec un revenu de 14 000 € par part, le couple avec 2 enfants est pour partie dans la tranche à 0 % et pour partie dans celle à 11 %.

Des données fiscales montrent que 33 % des foyers fiscaux sont dans la tranche à 0 %, 53 % dans celle à 11 %, 13 % dans celle à 30 % et seulement 1 et 0,2 % dans celles à 41 et 45 %. Nous baserons donc nos exemples sur les tranches à 0, 11 et 30 %.

1.2. QU'EST-CE QUE LA DEDUCTION POUR FRAIS REELS ?

Les salaires sont soumis à l'impôt sur le revenu après déduction des frais professionnels. Pour cette déduction, ils ont le choix entre la déduction forfaitaire de 10 % et la déduction des frais professionnels pour leur montant réel.

Les principaux frais déductibles sont les frais de transport domicile - lieu de travail, les frais de double résidence liés au lieu de travail, les frais de repas, les frais de déplacements professionnels, les frais de formation, les locaux et équipements professionnels.

Nous nous intéressons ici aux frais de transport domicile - lieu de travail, qui constituent le poste donnant le plus fréquemment lieu aux frais réels.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989

¹ A partir de 2020, le taux d'imposition de la 2^e tranche est ramené de 14 % à 11 %.

1.3. FRAIS REELS DE TRANSPORT DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL EN VOITURE

Pour les revenus de l'année 2018, le barème applicable aux automobiles est le suivant :

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3CV et moins	$d \times 0,451$	$(d \times 0,270) + 906$	$d \times 0,315$
4 CV	$d \times 0,518$	$(d \times 0,291) + 1\ 136$	$d \times 0,349$
5 CV	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1\ 188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1\ 244$	$d \times 0,382$
7 CV et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1\ 288$	$d \times 0,401$

Exemples

- Pour 4 000 km parcourus pour les trajets domicile - travail avec un véhicule de 6 CV, un salarié peut faire état d'un montant de « frais réels » de $4\ 000 \times 0,568 = 2\ 272$ €.
- Pour 6 000 km avec un véhicule de 6 CV, les « frais réels » sont de $6\ 000 \times 0,32 + 1\ 244 = 3\ 164$ €.

Ces sommes incluent la dépréciation du véhicule, l'entretien et les réparations, l'essence... Il est possible d'y ajouter, le cas échéant, les intérêts d'emprunt en cas d'achat à crédit, les frais de péage et les frais de stationnement.

D'autres barèmes kilométriques, que nous ne traiterons pas ici, s'appliquent aux deux-roues motorisés. Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique

Signalons en passant que le barème fiscal surévalue le coût de la voiture. Ainsi pour une voiture moyenne, c'est-à-dire de 6 CV, le tableau ci-dessus montre qu'il varie entre 0,382 € par km (distance supérieure à 20 000 km) et 0,568 € par km (distance inférieure ou égale à 5 000 km). Or le coût réel est en moyenne de 0,335 € par km, hors éventuels intérêts d'emprunt, péages et stationnement. Pour en savoir plus : adetec-deplacements.com/cout-reel-voiture-2018-5pages.pdf.

Lorsque la distance séparant le domicile du lieu de travail ne dépasse pas 40 km (soit 80 km aller-retour), le salarié peut intégrer l'intégralité du kilométrage effectué. S'il habite à plus de 40 km de son lieu de travail, la prise en compte du kilométrage est plafonnée à 40 km (soit 80 km aller-retour), sauf cas particulier (difficulté à trouver un emploi à proximité du domicile, conjoint ayant un emploi à proximité du domicile...).

Si le salarié a le choix entre plusieurs modes de transport, il peut emprunter celui qui lui convient le mieux, à condition que ce choix ne soit pas contraire à une logique élémentaire compte tenu du coût et de la qualité des moyens de transport collectif. Autrement dit, le recours à la voiture doit pouvoir se justifier.

Pour en savoir plus : www.impots.gouv.fr/portail/particulier/frais-de-transport

1.4. QUAND EST-IL INTERESSANT DE DEDUIRE LES FRAIS REELS ?

Il est intéressant de déduire les frais réels quand ceux-ci dépassent 10 % du salaire net imposable annuel. Dans le cas contraire, il est préférable d'appliquer la déduction forfaitaire de 10 %.

Par exemple, si votre salaire net imposable annuel est de 20 000 €, la déduction forfaitaire est de 10 %, soit 2 000 €. Si vos frais réels sont supérieurs à ce montant (par exemple s'ils sont de 2 500 €), vous avez intérêt à les déduire. En revanche, s'ils sont inférieurs (par exemple 1 500 €), vous avez intérêt à appliquer la déduction forfaitaire.

2. RESULTATS DETAILES POUR 126 EXEMPLES REPRESENTATIFS

2.1. PRESENTATION DES CALCULS SUR UN EXEMPLE

Une personne ayant un certain montant de frais réels n'économise pas cette somme sur son impôt sur le revenu. En effet, il ne s'agit pas d'une réduction d'impôt, mais d'une déduction sur le salaire net imposable. Nous allons l'illustrer à travers un exemple.

Economie générée par les frais réels

Prenons un salarié habitant à 25 km de son lieu de travail (soit 50 km aller-retour), s'y rendant 210 jours par an avec sa voiture de 6 CV et ayant un salaire net imposable annuel de 20 000 € (soit 1 667 € par mois) et un taux marginal d'imposition de 11 %.

Il effectue annuellement $50 \times 210 = 10\,500$ km.

S'il adoptait la déduction forfaitaire, celle-ci serait de 10 % de 20 000 €, soit 2 000 €. Avec un taux marginal de 11 %, son économie d'impôt serait de 11 % de 2 000 € = 220 €.

Ses frais réels sont de $10\,500 \times 0,32 + 1\,244 = 4\,604$ €. Son économie d'impôt est donc de 11 % de 4 604 €, soit 506 €. Cela représente un gain de $506 - 220 = 286$ € par rapport à la déduction forfaitaire.

Dépenses réelles et dépenses nettes pour aller travailler

Si ce salarié n'a ni intérêt d'emprunt, ni péage ni frais de stationnement, aller travailler en voiture lui coûte en réalité $10\,500 \times 0,335 = 3\,517$ € par an.


L'économie d'impôt (286 €) représente seulement 8 % de cette somme. Autrement dit, il garde 92 % de ses frais de transport à sa charge.


Ses dépenses nettes sont de $3\,517 - 286 = 3\,231$ € par an, soit 269 € par mois, ce qui représente une part importante de son salaire (16 %).

2.2. ECONOMIE D'IMPOT

Le lecteur peut bien entendu appliquer le calcul de la page précédente à sa propre situation.

Nous présentons ci-dessous les résultats avec une voiture de 6 CV et 210 allers-retours par an pour 6 niveaux de salaire, 7 distances domicile-travail et 3 taux d'imposition différents, soit au total 6 x 7 x 3 = 126 exemples représentatifs.

 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Déduction frais réels	Déduction forfaitaire	Economie d'impôt avec un taux marginal de...		
				0 %	11 %	30 %
15 000 €	10 km	2 386 €	1 500 €	0 €	97 €	266 €
	15 km	3 260 €		0 €	194 €	528 €
	20 km	3 932 €		0 €	268 €	730 €
	25 km	4 604 €		0 €	341 €	931 €
	30 km	5 276 €		0 €	415 €	1 133 €
	35 km	5 948 €		0 €	489 €	1 334 €
	40 km	6 620 €		0 €	563 €	1 536 €
20 000 €	10 km	2 386 €	2 000 €	0 €	42 €	116 €
	15 km	3 260 €		0 €	139 €	378 €
	20 km	3 932 €		0 €	213 €	580 €
	25 km	4 604 €		0 €	286 €	781 €
	30 km	5 276 €		0 €	360 €	983 €
	35 km	5 948 €		0 €	434 €	1 184 €
	40 km	6 620 €		0 €	508 €	1 386 €
25 000 €	10 km	2 386 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €
	15 km	3 260 €		0 €	84 €	228 €
	20 km	3 932 €		0 €	158 €	430 €
	25 km	4 604 €		0 €	231 €	631 €
	30 km	5 276 €		0 €	305 €	833 €
	35 km	5 948 €		0 €	379 €	1 034 €
	40 km	6 620 €		0 €	453 €	1 236 €
30 000 €	10 km	2 386 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
	15 km	3 260 €		0 €	29 €	78 €
	20 km	3 932 €		0 €	103 €	280 €
	25 km	4 604 €		0 €	176 €	481 €
	30 km	5 276 €		0 €	250 €	683 €
	35 km	5 948 €		0 €	324 €	884 €
	40 km	6 620 €		0 €	398 €	1 086 €


 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Déduction frais réels	Déduction forfaitaire	Economie d'impôt avec un taux marginal de...		
				0 %	11 %	30 %
35 000 €	10 km	2 386 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €
	15 km	3 260 €		0 €	0 €	0 €
	20 km	3 932 €		0 €	48 €	130 €
	25 km	4 604 €		0 €	121 €	331 €
	30 km	5 276 €		0 €	195 €	533 €
	35 km	5 948 €		0 €	269 €	734 €
	40 km	6 620 €		0 €	343 €	936 €
40 000 €	10 km	2 386 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €
	15 km	3 260 €		0 €	0 €	0 €
	20 km	3 932 €		0 €	0 €	0 €
	25 km	4 604 €		0 €	66 €	181 €
	30 km	5 276 €		0 €	140 €	383 €
	35 km	5 948 €		0 €	214 €	584 €
	40 km	6 620 €		0 €	288 €	786 €


Lecture du tableau : un salarié ayant un revenu imposable net annuel de 15 000 € et habitant à 10 km de son lieu de travail économise 97 € d'impôt si son foyer fiscal est dans la tranche à 11 % et 266 € s'il est dans la tranche à 30 %.

Dans les 126 exemples retenus, les frais réels permettent d'économiser entre 0 € (56 cas) et 1 536 €.

2.3. DEPENSES REELLES ET PART DU SALAIRE CONSACRE AUX DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Avec un taux d'imposition de 11 %

 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Dépenses réelles	Economie d'impôt	% d'économie	Dépenses nettes	Part du salaire consacrée aux trajets domicile-travail
15 000 €	10 km	1 407 €	97 €	7%	1 310 €	9%
	15 km	2 111 €	194 €	9%	1 917 €	13%
	20 km	2 814 €	268 €	10%	2 546 €	17%
	25 km	3 517 €	341 €	10%	3 176 €	21%
	30 km	4 221 €	415 €	10%	3 806 €	25%
	35 km	4 925 €	489 €	10%	4 435 €	30%
	40 km	5 628 €	563 €	10%	5 065 €	34%
20 000 €	10 km	1 407 €	42 €	3%	1 365 €	7%
	15 km	2 111 €	139 €	7%	1 972 €	10%
	20 km	2 814 €	213 €	8%	2 601 €	13%
	25 km	3 517 €	286 €	8%	3 231 €	16%
	30 km	4 221 €	360 €	9%	3 861 €	19%
	35 km	4 925 €	434 €	9%	4 490 €	22%
	40 km	5 628 €	508 €	9%	5 120 €	26%
25 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	6%
	15 km	2 111 €	84 €	4%	2 027 €	8%
	20 km	2 814 €	158 €	6%	2 656 €	11%
	25 km	3 517 €	231 €	7%	3 286 €	13%
	30 km	4 221 €	305 €	7%	3 916 €	16%
	35 km	4 925 €	379 €	8%	4 545 €	18%
	40 km	5 628 €	453 €	8%	5 175 €	21%
30 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	5%
	15 km	2 111 €	29 €	1%	2 082 €	7%
	20 km	2 814 €	103 €	4%	2 711 €	9%
	25 km	3 517 €	176 €	5%	3 341 €	11%
	30 km	4 221 €	250 €	6%	3 971 €	13%
	35 km	4 925 €	324 €	7%	4 600 €	15%
	40 km	5 628 €	398 €	7%	5 230 €	17%
35 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	4%
	15 km	2 111 €	0 €	0%	2 111 €	6%
	20 km	2 814 €	48 €	2%	2 766 €	8%
	25 km	3 517 €	121 €	3%	3 396 €	10%
	30 km	4 221 €	195 €	5%	4 026 €	12%
	35 km	4 925 €	269 €	5%	4 655 €	13%
	40 km	5 628 €	343 €	6%	5 285 €	15%

 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Dépenses réelles	Economie d'impôt	% d'économie	Dépenses nettes	Part du salaire consacrée aux trajets domicile-travail
40 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	4%
	15 km	2 111 €	0 €	0%	2 111 €	5%
	20 km	2 814 €	0 €	0%	2 814 €	7%
	25 km	3 517 €	66 €	2%	3 451 €	9%
	30 km	4 221 €	140 €	3%	4 081 €	10%
	35 km	4 925 €	214 €	4%	4 710 €	12%
	40 km	5 628 €	288 €	5%	5 340 €	13%

Lecture du tableau : un salarié ayant un revenu imposable net annuel de 15 000 € et habitant à 10 km de son lieu de travail dépense chaque année 1 407 € pour aller travailler. L'économie d'impôt résultant des frais réels est de 97 €, soit 7 % de ce montant. Ses dépenses nettes sont de 1 310 €, ce qui représente 9 % de son salaire net annuel.


Dans ces 42 exemples, l'économie d'impôt est très loin de compenser le coût des kilomètres parcourus. En effet, l'économie résultant des « frais réels » représente seulement 0 à 10 % des dépenses réelles. Autrement dit, le salarié garde à sa charge entre 90 et 100 % de ses frais de transport pour aller travailler.


Le coût annuel net des trajets domicile-travail est compris entre 1 310 et 5 340 €. Si l'on raisonne mensuellement, il est compris entre 109 et 445 €. Dans tous les cas, plus on fait de kilomètres, plus l'économie d'impôt est élevée, mais aussi plus le coût net de la voiture est élevé.

4 à 34 % du salaire sont dépensés dans les trajets domicile-travail. La part du salaire consacrée aux trajets dépasse 20 % dans 7 cas sur 42 et 15 % dans 15 cas. La situation est particulièrement difficile pour les salariés ayant un salaire bas à moyen et habitant loin de leur lieu de travail.

Les résultats peuvent être moins favorables si les frais réels font « perdre » une tranche, puisqu'une partie de ces frais réels est alors soumise au taux inférieur (0 % au lieu de 11 %).

Avec un taux d'imposition de 30 %

 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Dépenses réelles	Economie d'impôt	% d'économie	Dépenses nettes	Part du salaire consacrée aux trajets domicile-travail
15 000 €	10 km	1 407 €	266 €	19%	1 141 €	8%
	15 km	2 111 €	528 €	25%	1 583 €	11%
	20 km	2 814 €	730 €	26%	2 084 €	14%
	25 km	3 517 €	931 €	26%	2 586 €	17%
	30 km	4 221 €	1 133 €	27%	3 088 €	21%
	35 km	4 925 €	1 334 €	27%	3 590 €	24%
	40 km	5 628 €	1 536 €	27%	4 092 €	27%
20 000 €	10 km	1 407 €	116 €	8%	1 291 €	6%
	15 km	2 111 €	378 €	18%	1 733 €	9%
	20 km	2 814 €	580 €	21%	2 234 €	11%
	25 km	3 517 €	781 €	22%	2 736 €	14%
	30 km	4 221 €	983 €	23%	3 238 €	16%
	35 km	4 925 €	1 184 €	24%	3 740 €	19%
	40 km	5 628 €	1 386 €	25%	4 242 €	21%
25 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	6%
	15 km	2 111 €	228 €	11%	1 883 €	8%
	20 km	2 814 €	430 €	15%	2 384 €	10%
	25 km	3 517 €	631 €	18%	2 886 €	12%
	30 km	4 221 €	833 €	20%	3 388 €	14%
	35 km	4 925 €	1 034 €	21%	3 890 €	16%
	40 km	5 628 €	1 236 €	22%	4 392 €	18%
30 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	5%
	15 km	2 111 €	78 €	4%	2 033 €	7%
	20 km	2 814 €	280 €	10%	2 534 €	8%
	25 km	3 517 €	481 €	14%	3 036 €	10%
	30 km	4 221 €	683 €	16%	3 538 €	12%
	35 km	4 925 €	884 €	18%	4 040 €	13%
	40 km	5 628 €	1 086 €	19%	4 542 €	15%
35 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	4%
	15 km	2 111 €	0 €	0%	2 111 €	6%
	20 km	2 814 €	130 €	5%	2 684 €	8%
	25 km	3 517 €	331 €	9%	3 186 €	9%
	30 km	4 221 €	533 €	13%	3 688 €	11%
	35 km	4 925 €	734 €	15%	4 190 €	12%
	40 km	5 628 €	936 €	17%	4 692 €	13%

 Salaire net imposable annuel	Distance domicile - travail	Dépenses réelles	Economie d'impôt	% d'économie	Dépenses nettes	Part du salaire consacrée aux trajets domicile-travail
40 000 €	10 km	1 407 €	0 €	0%	1 407 €	4%
	15 km	2 111 €	0 €	0%	2 111 €	5%
	20 km	2 814 €	0 €	0%	2 814 €	7%
	25 km	3 517 €	181 €	5%	3 336 €	8%
	30 km	4 221 €	383 €	9%	3 838 €	10%
	35 km	4 925 €	584 €	12%	4 340 €	11%
	40 km	5 628 €	786 €	14%	4 842 €	12%

Lecture du tableau : un salarié ayant un revenu imposable net annuel de 15 000 € et habitant à 10 km de son lieu de travail dépense chaque année 1 407 € pour aller travailler. L'économie d'impôt résultant des frais réels est de 266 €, soit 19 % de ce montant. Ses dépenses nettes sont de 1 141 €, ce qui représente 8 % de son salaire net annuel.

Dans ces 42 exemples, l'économie d'impôt est très loin de compenser le coût des kilomètres parcourus. En effet, l'économie résultant des « frais réels » représente entre 0 et 27 % des dépenses réelles. Autrement dit, le salarié garde à sa charge entre 73 et 100 % de ses dépenses pour aller travailler.

Le coût annuel net de ses trajets domicile-travail est compris entre 1 141 et 4 842 €. Si l'on raisonne mensuellement, il est compris entre 95 et 403 €. Dans tous les cas, plus on fait de kilomètres, plus l'économie d'impôt est élevée, mais aussi plus le coût net de la voiture est élevé.

4 à 27 % du salaire sont dépensés dans les trajets domicile-travail. La part du salaire consacrée aux trajets dépasse 20 % dans 4 cas sur 42 et 15 % dans 10 cas. La situation est particulièrement difficile pour les salariés ayant un salaire bas à moyen et habitant loin de leur lieu de travail.

Comme indiqué plus haut, les résultats peuvent être moins favorables si les frais réels font « perdre » une tranche, puisqu'une partie de ces frais réels est alors soumise au taux inférieur (11 % vs 30 %).

3. CONCLUSION

Bien que le barème fiscal surestime le coût de la voiture, aller travailler en voiture génère des économies d'impôt relativement limitées et dans tous les cas très nettement inférieures au coût réel de la voiture.

Par exemple, un salarié gagnant 20 000 € par an, habitant à 25 km de son lieu de travail et imposé dans la tranche à 11 % économise 286 € sur son impôt, soit seulement 8 % de ce que lui coûtent effectivement ses trajets sur l'année (3 517 €).

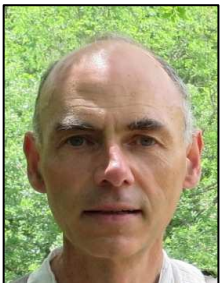
Même avec cette déduction fiscale, la part du salaire consacrée aux trajets dépasse 20 % dans de nombreux cas. La situation est particulièrement difficile pour les salariés ayant un salaire bas à moyen et habitant loin de leur lieu de travail.

Dans tous les cas, plus on fait de kilomètres, plus l'économie d'impôt est élevée, mais aussi plus le coût net de la voiture est élevé.

Pour réduire ses dépenses, il est préférable d'habiter à une distance raisonnable de son lieu de travail et d'avoir une petite voiture. En effet, l'impôt diminue un peu moins mais le budget automobile diminue beaucoup plus.

Il est encore plus économique, si on le peut, d'aller travailler à pied, à vélo, en covoiturage ou en transports en commun, modes de transport beaucoup moins onéreux voire gratuits. Il faut noter en outre que les abonnements de transport en commun sont obligatoirement pris en charge à 50 % par l'employeur et que le vélo et le covoiturage peuvent bénéficier d'une aide facultative de 400 € par an.

4. L'AUTEUR DE CET ARTICLE



Bruno CORDIER est le créateur et le directeur du cabinet ADETEC, spécialiste des études de mobilité depuis 1997.

Mail : bcordier.adetec@orange.fr

Site internet : www.adetec-deplacements.com

ADETEC – Bureau d'études en Transports et Déplacements

86 quai Féron 63150 La Bourboule

04 73 65 94 24